

L'économie de la culture

Le rapport considère la culture comme un levier de développement, met en évidence son importance fonctionnelle dans l'économie nationale et analyse les différents moyens pour la mettre au cœur de toute nouvelle politique publique et assurer l'accès du plus grand nombre à la culture en tant que droit.

Dans ce contexte, le Conseil propose d'adopter une nouvelle approche intégrée, consistant en la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel, la mise en œuvre de leviers de développement, l'éducation aux arts et à la culture et la prise en considération de l'aspect social.

Ainsi, le Conseil recommande d'élaborer une stratégie nationale relative à la culture et à la création mettant la culture au cœur du projet marocain de société et de développement, et de les intégrer dans les différentes politiques publiques et de développer un service public en matière de culture en tant que droit qui impose à l'Etat de soutenir la création.

Il appelle également à soutenir les manifestations culturelles à l'instar des festivals, à diversifier les sources de financement de culture et de la création (capital-risque, mécénat, parrainage, sponsoring, crowdfunding,...). Dans ce cadre, le Conseil recommande d'encourager l'investissement et l'initiative entrepreneuriale dans les domaines de la culture et de la création à travers un cadre réglementaire et fiscal incitatif et des mécanismes de soutien efficaces tout en assurant le respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle ainsi que la lutte contre le piratage à travers le renforcement de la législation et la révision des missions du Bureau Marocain des Droits d'Auteurs.

Afin de repérer les talents aux niveaux national et régional et leur permettre d'éclorre, le CESE met l'accent sur la nécessité de mettre à niveau des instituts de formation existants et la création de nouveaux établissements dédiés ainsi que le développement de nouvelles filières universitaires visant la formation dans les métiers de l'éducation culturelle et la création, y compris au niveau de l'animation, de la médiation ou de la gestion des activités culturelles.

Le rapport insiste sur l'éducation dès le plus jeune âge à la culture et à l'art, en renforçant l'intégration de la culture dans les programmes scolaires, en faisant de l'école un cadre pour la promotion de l'unité culturelle dans sa diversité, en développant la créativité individuelle et collective des élèves et en leur facilitant l'accès et la compréhension du patrimoine culturel.

Enfin, le Conseil appelle à prendre en considération les conditions sociales des travailleurs œuvrant dans les domaines de la culture, de l'art et de l'audiovisuel, et leur assurer un accès à la couverture médicale, à la protection sociale et notamment à la retraite et à la protection contre la perte d'emploi. Le Conseil propose également de mettre en place des mécanismes spécifiques pour assurer la durabilité des revenus au vu de la saisonnalité du travail culturel.